

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

*La Bourgeoisie paye cent francs fixe de chaque mois en à bien plain, & fait 15. pour la fonction de l'église, que la paroisse paye*

A. En argent, bléd, vin, ou bois?

*Un Chard de mauvais Sapin, qui ne vaut que le prix de le propra & voitures*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Les réponses fidèles par le Soussigné  
M. Jean Corbois Régent  
à Epasse le 3. Mars 1799  
Remit à l'Agent le même jour*

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

*N. 18.*

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *à Chesbres.*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *Un grand Village.*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *C'est une Commune.*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence reflort-il? *Paroisse de St Saphé  
riv, Agence de Chesbres.*

d. District *De La Vaux*

e. Canton *du Roman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *Il y en a 12. qui sont éloignés de dix minutes.*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Le Rolle de la 1<sup>re</sup> Ecole est de 88. enfans, desquels en hyver il y en a 43. qui ne sont pas admis, et vont prendre leurs leçons dès le 9. bre au milieu de Mars à la 2<sup>de</sup> Ecole.*

( 2 )

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *Il n'y en a point qui ait plus de demie lieue de l'éloignement.*
- a. Leurs noms. *St. J. hovin, Rivar, Dubloz, Puidoux avec l'école de Cremière.*
- b. Leurs distances réciproques. *la 1<sup>re</sup> 15 minutes, la 2<sup>de</sup> 6 à 7 minutes, la 3<sup>me</sup> 15 minutes. Puidoux et l'école de Cremière demie lieue.*

I I.

## I N S T R U C T I O N.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *on enseigne à lire, à écrire, l'arithmétique, apprendre par cœur le Catéchisme retouché d'Osterwald, l'écriture et Dictée et corriger des Thèmes chaque jour, et deux fois par semaine le chant des Évangiles.*
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? *On la tient toute l'année deux fois chaque jour excepté le mardi, et une le samedi.*
- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *Il n'y a que le catéchisme cité à l'article ci-dessus.*

- 8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *Ils ont toujours été sous l'inspection du Pasteur.*
- 9°. Durée de l'école chaque jour? *2 heures et demi chaque école.*
- 10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? *Il y a 3 classes, sans classés? comprendre ceux à qui on apprend à connaître les lettres et à écrire.*

I I I.

## R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? *l'examen a été fait par le Pasteur et les membres de la commune, qui nommèrent des candidats et le Barlet de Lausanne élisa un des trois.*
- b. D'où est-il? *natif de Chesbres.*
- c. Son nom *Jean Samuel Girard.*

( 3 )

- d. Son âge. *--- 57. ans.*
- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *4.*
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *dès le 4. Juillet 1764.*
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *il avait fait son Collège à Vevey.*
- b. Réunit-il à son office quelq' autre fonction? quelles sont-elles? *Il est Agent National dès le 22. Avril 1798.*
- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *Cela varie infiniment.*
- a. En hiver, } soit garçons ou filles. *cela varie tous les jours.*
- b. En été, }

I V.

## R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

- 13°. Biens & fonds de chaque école. *une maison, un jardin et un chenil.*
- a. Possède-t-elle de pareils fonds? *---*
- b. Quelle en est la valeur? *le logement, le Jardin et le chenil valent 24. Suisse par an.*
- c. Source des revenus. *---*
- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? *Non.*
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *on ne paie rien.*
- 15°. Bâtiment de l'école.
- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *Il est tout vieux et en assez mauvais état.*
- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *la chambre de l'école est séparée du logement de l'instituteur.*
- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? *Le logement de l'instituteur est au même bâtiment que la chambre de l'école.*
- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *La commune de Chesbres.*

35.

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? 1582 60 Suisse.

A. En argent, bled, vin, ou bois? Le tout en argent.

B. De quelle source dérive-t-elle? com- me de Etat spécifique de la pension de la très Reine de Cheabres.

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? La Commune de Cheabres livre annuellement en argent - - - 100 y compris 4 100 pour l'affoyage de l'église.
b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
c. Fondations? Hôpital de la Savoie de Staphayin annuellement 44. la dite Savoie - - - 44.
d. Caisse communales?
e. Biens d'église? Hôpital de la Savoie de Staphayin annuellement 44.
f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? 2 dans, dont l'un est perçu par le Rég. - - - 2-16.
g. De biens-fonds? Un logis qui fut fait pour le logement, Jardin, chenevier établi à - - - 2-4.
h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Total - 182 60

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses? Le dimanche suivant. Il doit y faire une prière, de même que les huit jours qui précèdent les huit dimanches de Communions. Enfin, il est chargé de conduire le chant des psaumes à tous les sermons, et autres fonctions d'église. Cheabres le 8. mars 1799. Girard Régent de la 1. école de Cheabres.

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

36/
L. P. 19.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? Paudet

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? Paroisse de Bully, ci devant, Maintenant de Lully, Agence de Paudet

d. District? Lavaux

e. Canton? Lemane

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. un petit quart de lieue n'y ayant que deux maisons à cette distance et au même éloignement l'une de l'autre

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. Bochat et la Grangette

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. il sont éloignés du lieu de l'école comme il est désigné si dessus

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? dans le lieu de l'école il y a 20 enfants tant garçon que filles à Bochat il y en a six et à la Grangette deux